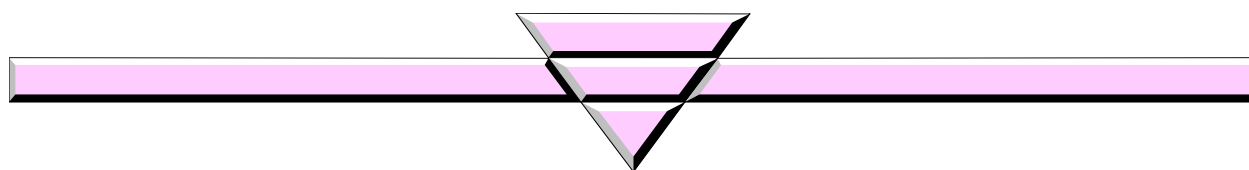


MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mairie de Beaucaire
Pôle Services techniques
Service Bâtiments
Place Georges Clemenceau
30300 - BEAUCAIRE



FOURNITURE DE LUMINAIRES POUR L'HOTEL DE VILLE DE BEAUCAIRE

PROCEDURE ADAPTEE

Date et heure limites de réception des offres
Le 3 mars 2017 à 12 Heures

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 27 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX
MARCHÉS PUBLICS**

PARTIE I – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

N° de Marché :2017/008

Le présent marché a pour objet l'achat de luminaires pour l'Hôtel de Ville de Beaucaire

Lieu d'exécution : Beaucaire

Imputation budgétaire : article 2188 fonction 020 opération 489

Budget ville 2017

Ordonnateur :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville, place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire.

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Trésorier Principal, avenue de la croix blanche - 30300 Beaucaire

PAGE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

PREAMBULE: MARCHE UNIQUE

Le présent document est constitué de 3 parties distinctes :

1. La partie **I** relative à l'engagement financier du candidat
2. La partie **II** relative aux conditions administratives et techniques particulières
3. La partie **III** relative aux modalités de la consultation

Objet du marché : Achat de luminaires pour l'Hôtel de Ville de Beaucaire

Article premier : Contractant

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées dans les pièces contractuelles du présent document à l'article II - Clauses Administratives et Techniques Particulières mentionnées qui font référence au **CCAG-FC&S** applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du **19 Janvier 2009** et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte¹ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....
.....

☐ engage la société sur la base de son offre² à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....
.....

☐ le mandataire³ :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

1

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

² [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe⁴ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranches ni lots.

Les travaux concernés par cet acte d'engagement seront rémunérés par application du B.P.U/D.Q.E. égal à :

Pour la solution de base :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de %) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de **2 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire.**

Dans ce cas le candidat pourra proposer un délai inférieur et il conviendra de reporter le tableau ci-dessous :

**Je m'engage à livrer l'ensemble des luminaires dans le délai de :
Jours/Semaines/Mois maximum.**

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

⁴ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint
4/19

- **Ouvert au nom de :**
 pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
 IBAN :
 BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur⁵ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Avance : Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
 (Cocher la case correspondante.)

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
 A
 Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
marché*

Signature du pouvoir adjudicateur

**Habilité par l'arrêté n°14.207 du 14 Mai
2014**

A

Le

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁶

Signature

⁶

Date et signature originales

ANNEXE N° ... : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			

II : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

A – CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

2.1 : Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranches ni lots.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2-2 : Pièces contractuelles

Le présent marché et son annexe éventuelle en cas de sous-traitance, daté et signé, composé de ses différentes parties classées dans l'ordre de priorité suivant :

1. La partie I relative à l'engagement financier du candidat
2. La partie II relative aux conditions administratives et techniques particulières
3. Le CCAG applicable aux marchés de fournitures courantes et de services approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 et conformément à leurs clauses et stipulations*
4. B.P.U./D.Q.E.
5. Le mémoire technique

*Les dispositions des CCAG sont applicables à défaut de dispositions particulières.

2-3 : Délais d'exécution ou de livraison

2.3.1 - Délais de base

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à l'article 3 de la partie I acte d'engagement du présent document.

2.3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

2-4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

- La livraison des fournitures sera faite à l'adresse suivante Ateliers municipaux –Z.I 285 ,Rue Robert Schumann 30300 BEAUCAIRE

Stockage, emballage et transport

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

Conditions de livraison

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du C.C.A.G.-F.C.S.

Le titulaire du marché devra avertir le service des ateliers municipaux (04.66.59.71.29) de la ville de Beaucaire 48 heures à l'avance, des dates et heures de livraison des luminaires.

Décision de poursuivre

2 - 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées **par le magasinier des ateliers municipaux chargé de l'exécution de ce marché et présent** au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A la suite de toute prestation non-conforme constatée par rapport aux spécificités du marché, le fournisseur sera tenu de reprendre et de compléter à ses frais les prestations dans un délai maximal de huit (8) jours

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

2 - 6 : Maintenance et garanties du matériel

– Garantie

Les pièces et main d'œuvre seront couvertes pour une durée de _____an(s), la durée de garantie minimum étant de 2 ans, et ce à compter de la date de réception.

L'approvisionnement en pièces de rechange d'origine devra être possible pour une durée minimum de 5 ans. La société assurant la fourniture de telles pièces dans un délai maximum de :
.....

Le candidat doit renseigner ces 2 critères qui permettront d'apprécier en partie la valeur technique de l'offre

2-7 : Garanties financières

Une retenue de garantie de **5,00 %** du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché. Il ne sera par contre pas accepté de caution personnelle et solidaire.

Dans l'hypothèse où la garantie ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande à la retenue de garantie.

2-8 : Prix du marché - Modalités de variation des prix - Modalités de paiement - Avance

2.8.1 – Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

2.8.2 – Modalités de variations des prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois qui précède celui de la date limite de réception des offres ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Modalités de paiement :

les factures établies en 3 exemplaires seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de leur réception à l'adresse suivante : Mairie de Beaucaire, service finances, place Georges Clemenceau 30300 Beaucaire.

Le paiement sera effectué en une fois après constatation du service fait, ou, si l'exécution est supérieure à 1 mois, sous la forme d'acompte mensuels correspondants aux prestations réalisées.

Avance :

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

2-9 : Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du C.C.A.G.-F.C.S., lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées à 100. € H.T.

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à **10 %** du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

2-10 Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire, le mandataire ainsi que les co-traitants doivent justifier qu'ils ont contracté :

- une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

2-11 Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à **5,00 %**.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 45 du décret ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

2-12 Dérogations aux documents généraux

Les dérogations au C.C.A.G. -Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après de la partie II – A - C.A.P du présent document., sont apportées aux articles suivants :

L'article 2-6 déroge à l'article 14 du C.C.A.G.- F.C.S.

L'article 2-7 déroge à l'article 24.1 du C.C.A.G.-F.C.S

L'article 2.9 déroge à l'article 14 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services

B – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

3 Dispositions générales

3 – Caractéristiques techniques de la fourniture

3-0 : Objet du marché :

l'achat de luminaires pour l'École de l'Hôtel de Ville de Beaucaire

3-1 Caractéristiques techniques

a) Entretien

Le candidat décrira dans son offre les besoins en entretien des fournitures proposées.

b) Résistance et fiabilité

Le candidat décrira dans son offre la résistance des fournitures vis-à-vis des différentes conditions d'utilisations.

c) Normes

Le candidat indiquera dans son offre les différentes normes auxquelles sa fourniture se conforme.

d) Documentation

Toute la documentation nécessaire au bon fonctionnement, à l'entretien et à une bonne utilisation du matériel livré sera fournie rédigée en langue française.

4 – Définition Technique de la fourniture

4-01 Luminaire salle du conseil

Fourniture de luminaires à LEDS de marque Planlicht modèle hulahoop suspension (R49H350-9006C2840H3M)

LED HO 4000K 696W 68306lm DALI argent RAL9016, structure fine mate IP20

Luminaire rond LED direct /indirect de grande qualité avec boîtier en acier soudé composé de 4-5 segments. Installation par câbles de suspension de longueur maximale 2000 mm, réglage de la longueur en continu par tendeurs rapides. Hauteur de l'anneau 100 mm, largeur 70 mm. Diamètre 3500 mm. Diffusion de la lumière au choix à travers un diffuseur satiné en PMMA pour une répartition de la lumière pratiquement homogène ou à travers un micro prisme en PMMA pour une densité de lumière réduite. Equipé de LED de dernière génération. Indice de rendu des couleurs Ra>80, tolérance chromatique étroite MacAdam 3. Connexion électrique 3 ou 5 pôles, alimentation transparente et patère de plafond.

Famille de produits	hulahoop
Type de diffuseur	Diffuseur PMMA satiné
Matériau	Tôle en acier
Type de montage	suspension di argent _
Famille de produits	hulahoop
Type de diffuseur	Diffuseur PMMA satiné
Type de montage	supension di argent
Surface/couleur	argent RAL9006, structure fine mate
Matériau	Tôle en acier
Source lumineuse	LED
Alimentation	alimentation 3 pôles et patère
Angle de diffusion	
Dimensions	Longueur: 3500 mm
Hauteur:	100
Profondeur:	
Diamètre:	3500 mm.
Indice de protection	IP20
Puissance	696 Watt

- La livraison du matériel (y compris les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation et au dédouanement).

4-02- Luminaire bureau de M. le Maire

4-02a

Fourniture de luminaires à LEDS de marque Planlicht modèle Halo suspension di/id argent
LED HO 4000K 159W 13212lm DALI (R48H136-9006E2840H3S)

Luminaire rond LED direct-indirect de grande qualité avec boîtier au design minimaliste en acier soudé sans soudure apparente. Installation par câbles de suspension de longueur maximale 2000 mm, réglage de la longueur en continu par tendeurs rapides. Hauteur de l'anneau 64 mm, largeur 54 mm. Diamètre 1360 mm. Eclairage régulier direct/indirect 1:1. Diffusion de la lumière à travers un diffuseur satiné en PMMA pour une répartition de la lumière pratiquement homogène. Diffuseur direct/indirect de 8 mm de haut pour la diffusion latérale. Equipé de LED de dernière génération. Indice de rendu des couleurs Ra>80, tolérance chromatique étroite MacAdam 3. Connexion électrique 3 ou 5 pôles, alimentation transparente et patère de plafond. Positionnement de la patère au choix, centré ou latéral. Toutes les versions sont livrées avec une patère blanche RAL9016.

Famille de produits halo
Type de diffuseur diffuseur PMMA satiné
Matériau Tôle en acier
Type de luminaire suspension di/id argent

- La livraison du matériel (y compris les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation et au dédouanement).

4-02b

Fourniture de luminaires à LEDS de marque Planlicht modèle Halo suspension di/id argent
LED HO 4000K 159W 13212lm DALI (R48H104-9006E2827H3S)

Luminaire rond LED direct-indirect de grande qualité avec boîtier au design minimaliste en acier soudé sans soudure apparente. Installation par câbles de suspension de longueur maximale 2000 mm, réglage de la longueur en continu par tendeurs rapides. Hauteur de l'anneau 64 mm, largeur 54 mm. Diamètre 1040 mm. Eclairage régulier direct/indirect 1:1. Diffusion de la lumière à travers un diffuseur satiné en PMMA pour une répartition de la lumière pratiquement homogène. Diffuseur direct/indirect de 8 mm de haut pour la diffusion latérale. Equipé de LED de dernière génération. Indice de rendu des couleurs Ra>80, tolérance chromatique étroite MacAdam 3. Connexion électrique 3 ou 5 pôles, alimentation transparente et patère de plafond. Positionnement de la patère au choix, centré ou latéral. Toutes les versions sont livrées avec une patère blanche RAL9016.

Famille de produits halo
Type de diffuseur diffuseur PMMA satiné
Matériau Tôle en acier
Type de luminaire suspension di/id argent

- La livraison du matériel (y compris les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation et au dédouanement).

4-03 Luminaire Accueil cabinet du Maire

Fourniture de luminaires à LEDS de marque Planlicht pure2 Hängeleuchte LED 1700mm(P58H170-A6C0E1840L1S)

LED HO 3000K 61W 4073 lm Aluminium anodisé A6C0 IP40

Luminaire profilé de grande qualité en direct pour montage en apparent en aluminium extrudé A6C0 anodisé nature. Embouts inclus en aluminium, pré-câblage à 5 conducteurs et bornier de connexion à 3 ou 5 pôles. Orientation lumineuse au choix au moyen d'un diffuseur en polycarbonate satiné pour un éclairage presque homogène ou d'un microprisme transparent pour une luminance réduite. Luminaire équipé de platines LED de toute dernière génération, indice de rendu des couleurs CRI>80, faible tolérance de température de couleur MacAdam 3. Le nombre de lumen indiqué se réfère à la valeur des platines pour l'ensemble du luminaire.

Numéro d'article	P58H170-A6C0E1830H1S
Famille de produits	pure2
Type de diffuseur	Diffuseur polycarbonate LED
Matériau	Profilé aluminium
Type de montage	suspension direct LED

- La livraison du matériel (y compris les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation et au dédouanement).

5 – Exigences

5-1 – Exigences fonctionnelles

a) Compatibilité

Les luminaires à LEDs fournis sont compatibles avec les différents types de supports. Dans son offre le candidat indiquera la plus-value de tous les matériels et quincailleries nécessaires à adapter le type de luminaire aux différents types de supports.

b) Flux lumineux

Le flux lumineux minimal selon le type de luminaire sera conforme à l'article 14 de l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'acceptabilité aux personnes handicapées dans les ERP existants.

c) Alimentation électrique

Le bloc d'alimentation doit être compatible avec le réseau électrique : monophasé 230V /50Hz

d) Durée de vie

La durée de vie minimale des luminaires sera de 35 000 heures.

e) Directives environnementales

Les luminaires satisferont aux directives RoHS et sans plomb.

ALe.....

A Beaucaire le

« lu et approuvé »
cachet et signature de l'entreprise

Monsieur Le Maire de Beaucaire

Julien SANCHEZ

III : MODALITES DE LA CONSULTATION

4- Date d'envoi du présent avis à la publication :

Date limite de réception des offres : le 3 mars 2017 à 12 H

4-1 Condition de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article **27 du décret**. Cette consultation ne comporte ni tranches ni lots et concerne : **l'achat de luminaires pour l'Hôtel de ville de Beaucaire**

Solution de base : Oui

Variante : Non

Option : Non

4-2 Modalités de remise du dossier de consultation

Le projet de marché est remis gratuitement à chaque candidat sur place ou sur demande écrite à la mairie de Beaucaire, pôle Direction des Services Techniques. Bâtiments, Place Georges Clemenceau, 30300 Beaucaire fax : 04.66.59.90.02

4-3 Contenu du Dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le DC1
- Le DC2
- Le présent document unique en **3 parties** valant marché.
- B.P.U./D.Q.E.

4-4 Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous :

a) Pièces de la candidature :

En cas de groupement, le candidat devra fournir **la lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire **DC1** ou forme libre).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret :

- Liste de références similaires

• **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- Le présent document valant marché et son (es) annexe(s) éventuelle(s) en cas de sous-traitance dont la partie I (engagement financier du candidat) est à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) de chaque entreprise, à dater et signer ;
- Le présent document valant marché dont les clauses administratives et techniques sont à dater et signer par le candidat en fin de partie II.
- Le BPU /DQE complété daté et signé
- Un mémoire technique, daté et signé du candidat répondant aux critères et sous critères prévus dans le tableau de jugement des offres ci-dessous

4-5 Analyse des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>Sous-critères</i>	<i>Note</i>	<i>% Pondération</i>
A -Prix des prestations	Pas de sous critères	10	60 %
B -Valeur technique de l'offre au vu des Caractéristiques techniques des luminaires (fiches techniques)	Pas de sous critères	10	30 %
C - Garantie	– Durée de garantie	6	10 %
	- Délai de remplacement dans le cadre de la garantie	4	
TOTAUX			100%

1. Méthode générale d'analyse des offres :

Chaque critère (A, B, ...) sera noté sur 10.

Les critères seront éventuellement déclinés en sous critères auxquels on a attribué une note, le total des notes des sous critères étant égal à 10.

A la note obtenue sera appliquée un coefficient de pondération (K) selon la formule :

Exemple : si le critère A est divisé en 2 sous critères

Critère A = sous critère 1 + sous critère 2

Note pondérée A = Critère A x K

Les notes pondérées de chaque offre seront ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères A et B

NOTE GLOBALE DE L'OFFRE = Note pondérée A + Note pondérée B

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales. L'offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

Négociations

Dans le cadre de la présente procédure, en application de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant présentés des offres n'étant pas considérées comme inappropriées. Des négociations pourront être engagé avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

La négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieurs à 10 jours.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestation de l'article 51 du décret. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Ce délai sera mentionné sur le fax expédié au candidat concerné.

4-6 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Transmission **obligatoire** sous support papier. Les candidats transmettent leur offre **sous pli cacheté portant les mentions** :

Offre pour :

PROCEDURE ADAPTEE
- FOURNITURE DE LUMINAIRES POUR L'HOTEL DE VILLE DE BEAUCAIRE

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de Beaucaire
Pôle Services techniques
Service Bâtiments
Place Georges Clemenceau
30300 - BEAUCAIRE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

4-7 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, techniques et/ou administratifs, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'attention de :

M. François CERDAN ou M. Pierre BERTRAND
Fax : 0466599002